

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE D'APPLICATION DE PEINTURE REFLECTIVE »
en abrégé « SAPR »

Siège ABIDJAN TREICHVILLE AVENUE NANAN
YAMOUSSO PROLONGEE IMMEUBLE AMSCO ONE, Lot 112,
Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15 Jan 2024, et enregistrés au CEPICI le 31 Jan 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE D'APPLICATION DE
PEINTURE REFLECTIVE » en abrégé « SAPR »

Objet : - L'application de peinture réfléchive ;
- La confection de charpente et de réfection de
toiture ;
- L'étanchéité
- La fabrication de bâtiment industriel ;
- Le génie civil ;
- La protection anti-érosion ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles
et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de
donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux ;

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;

- La prise de participation dans toute société existante ou

devant être créée ;

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature

qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles,

commerciales, mobilières, immobilières ou industrielles, se

rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets

similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou

indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension

ou son développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN TREICVILLE AVENUE NANAN YAMOUSO PROLONGEE IMMEUBLE AMSCO ONE, Lot 112, Ilot 0

Dirigeant(s) M LAURENT BASTIEN MICHEL-HENRI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-01877 du 28/02/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans



Pour Avis

Le CEPICI